

**Province de Québec**  
**MRC de Maria-Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Thomas-Didyme**

Une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 27 mai 2024 à 19h00, à la salle des délibérations du conseil municipal.

Sont présents :

Mme Sylvie Coulombe, mairesse

Mme Danielle Coutu, conseillère

M. Léon-Paul Darveau, conseiller

M. Richard Duchesne, conseiller

M. Roger Landry, conseiller

M. Martial St-Amant, conseiller

Est absent, Mme Laurie Godin

L'assemblée est sous la présidence de Madame Sylvie Coulombe, mairesse.

Est aussi présente, Nadia Genest, directrice générale et greffière trésorière p.i..

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 153 du Code municipal.

La séance extraordinaire est convoquée pour les points suivants contenus à l'ordre du jour

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à 19h00 et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
  2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
  3. Acceptation – Directive de changement – numéro 1
  4. Acceptation – Renouvellement – contrat de déneigement (dernière année optionnelle)
  5. Période de questions
  6. Levée de l'assemblée
- 

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

24-802

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

---

**3. ACCEPTATION – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la Réfection de la rue J-P Darveau et une section de l'avenue Mc Nicoll sera refait au cours des prochaines semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** les infrastructures souterraines sont à une faible profondeur;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme GEMEL recommande l'excavation dynamitage de ce secteur pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout;

24-803

il est proposé par madame la conseillère Danielle Coutu et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de la firme GEMEL pour l'excavation dynamitage dans la section concernée de l'avenue Mc Nicoll .

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

#### **4. RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a octroyé le contrat de déneigement en 2022 à Transport MICA inc;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement contient une année de service et avec deux années optionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la saison hivernale 2024-2025 est la dernière année optionnelle au contrat;

24-804

il est proposé par monsieur le conseiller Roger Landry et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler le contrat avec Transport MICA inc. pour sa dernière année optionnelle pour la saison 2024-2025.

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

---

#### **5. PÉRIODE DE QUESTION**

---

#### **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

24-805

Sur proposition de monsieur Roger Landry la séance est levée 19h15

---

---

**Sylvie Coulombe**  
Mairesse

---

**Nadia Genest**  
Directrice générale  
et greffière-trésorière p.i.

---

**Nadia Genest,**  
Directrice générale et greffière-trésorière p.i.